



Litige avec la société canal +

Par **loumi2**, le **15/11/2009** à **15:51**

Bonjour,

J'ai reçu un courrier de la société de recouvrement d'Intrum Justitia pr le compte de Canal + me sommant de régler la somme de 83 € sous peine de m'exposer à des mesures de contrainte mises par la Justice, à disposition des créanciers par la voie d'1 huissier de Justice.

Sachant qu'aucun contrat écrit n'a été signé avec la soc Canal +, cette dernière peut-elle vraiment me contraindre à régler une note que je considère comme abusive, tout s'étant passé par téléphone avec un mauvais renseignement de Canal + à la base ?

Dans l'attente d'une réponse, je vous transmets mes meilleurs salutations.